

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE 4 MARS 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 4 mars 2019, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2019-03-67

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 4 février 2019 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 28 février 2019;
8. Adoption de règlement;
 - 8.1. Règlement no 323-2019 relatif à la publication des avis publics ;
9. Dépôt de soumission ;
 - 9.1. Rang de la Rivière - réfection de voirie et aménagement d'une piste cyclable phase 2 ;
10. Demandes de soumission ;
 - 10.1. Balayage des chaussées ;
 - 10.2. Rapiéçage manuel ;
 - 10.3. Grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire ;
 - 10.4. Entretien et arrosage des fleurs ;
 - 10.5. Travaux de voirie - rue des Sapins et rang Dalhousie ;
11. Inspection municipale ;
 - 11.1. Travaux à autoriser ;
 - 11.2. Embauche - directeur adjoint des travaux publics ;

12. Inspection en bâtiments ;
 - 12.1. Émission des permis ;
 - 12.2. Dossiers des nuisances et autres ;
13. Sécurité incendie ;
 - 13.1. Demandes du directeur ;
14. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;
 - 14.1. Vente de terrain - annulation de la résolution 2018-10-263 ;
 - 14.2. Offre d'achat - Construction Rochette inc. ;
15. Développement résidentiel - nouveaux secteurs ;
 - 15.1. Appel d'offres - services professionnels en ingénierie - phase 1 ;
16. Eau potable ;
 - 16.1. Offre de services - analyse de la vulnérabilité des puits de la municipalité ;
 - 16.2. Ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques ;
 - 16.2.1. Demande d'aide financière - PPASEP - volet 1 ;
17. Expo St-Isidore / Bassin de la Chaudière ;
 - 17.1. Location d'un emplacement ;
 - 17.2. Location d'un kiosque ;
18. Recensement des chiens ;
 - 18.1. Offre de services ;
19. Motion de félicitations ;
 - 19.1. Bal des bonshommes de neige ;
20. Divers ;
 - 20.1. Ministère des Transports du Québec - programme d'aide à la voirie locale - volet Accélération- demande conjointe avec la municipalité de Saint-Anselme - rang Saint-Pierre nord ;
21. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-03-68

3.1. Séance ordinaire du 4 février 2019

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2019-03-69

Club de patinage artistique de Saint-Isidore inc. - ajout à la subvention

ATTENDU QUE par la résolution 2019-01-40, la municipalité de Saint-Isidore octroyait une contribution financière aux organismes à but non lucratif et ce, afin de les encourager à poursuivre leurs buts et objectifs ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une modification à la demande initiale d'un organisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de hausser la contribution financière accordée au Club de patinage artistique de Saint-Isidore inc. d'un montant de deux mille neuf cent soixante-quinze dollars (2 975,00 \$), représentant l'inscription de demi-saison de quinze (17) patineurs mineurs, pour la période de janvier à avril 2019.

QUE la présente dépense soit payée à même les activités de fonctionnement.

Adoptée

2019-03-70

Association des directeurs municipaux du Québec - congrès 2019

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec les 12, 13 et 14 juin 2019, au coût de six cent dix-neuf dollars et soixante-douze cents (619,72 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2019-03-71

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec - sécurité civile - demande d'aide financière - volet 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de dix mille dollars (10 000,00 \$), dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent quatorze mille dollars (14 000,00 \$), et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins deux mille dollars (2 000,00 \$).

QUE le conseil atteste par la présente que la municipalité de Saint-Isidore se regroupera avec les municipalités locales de Frampton, Saints-Anges, Saint-Bernard, Saint-Elzéar, Sainte-Hénédine, Saint-Lambert-de-Lauzon, Sainte-Marguerite, Sainte-Marie, Scott et Vallée-Jonction pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de deux mille dollars (2 000,00 \$) prévue au programme dans ce cas.

QUE le conseil autorise le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

2019-03-72 Fondation Québec Philanthrope - Rendez-vous 2019

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation du maire au Rendez-vous Québec Philanthrope 2019 « Tous engagés pour le bien-être de la communauté ! », qui se tiendra le 4 juin 2019 à Lévis, au coût de soixante-quinze dollars (75,00 \$), taxes applicables s'il y a lieu.

Adoptée

2019-03-73 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - dépôt de projet au Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés (PRIMADA)

ATTENDU QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a mis sur pied le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) visant l'amélioration, la rénovation ou la construction d'infrastructures utilisées par les aînés et répondant à leurs besoins et attentes ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet le prolongement d'une piste cyclable dans le rang de la Rivière nord ainsi que l'aménagement d'espaces verts et d'aires de repos dans les développements résidentiels ;

ATTENDU QUE ledit projet permettra d'améliorer la qualité de vie des aînés et favoriser leur vieillissement actif et leur plein épanouissement au sein de la communauté ;

ATTENDU QUE le projet rencontre en tous points les objectifs du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

QUE la municipalité :

- a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;
- confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés au projet, y compris tout dépassement de coûts.

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - déjeuner

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

2019-03-74

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation du maire au déjeuner conférence «Accélérer le rythme : 6 clés pour une richesse durable» organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce qui se tiendra le 21 mars 2019 au coût de quarante dollars et vingt-quatre cents (40,24 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2019-03-75

Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - dîner de la femme

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de madame Hélène Jacques, conseillère, au Dîner de la femme organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce, qui se tiendra à Scott le 7 mars 2019, au coût de cinquante-sept dollars et quarante-neuf cents (57,49 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2019-03-76

Sûreté du Québec - déjeuner des policiers

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser un don au montant de cent dollars (100,00 \$) dans le cadre du déjeuner des policiers au profit de la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce.

Adoptée

2019-03-77

Madame Evelyne Boutin - remboursement de formation

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de rembourser à madame Evelyne Boutin, technicienne en administration, les frais du cours sur la fiscalité et le financement des municipalités du Québec menant à l'obtention du titre de « Directeur municipal agréé » offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de trois cent trente-six dollars et quatre-vingt-huit cents (336,88 \$), incluant les taxes.

Adoptée

Le conseil convient de :

- publiciser dans les médias municipaux l'invitation de la Fondation David Suzuki à signer la pétition demandant au gouvernement du Québec une consigne pour le recyclage des bouteilles de vin ;
- confirmer la participation du maire à une rencontre des organismes régionaux gestionnaires de lacs organisée par le Comité de bassin de la rivière Etchemin le 21 mars 2019 à Saint-Henri ;
- prendre note de la participation du maire à l'événement de bienvenue aux personnes immigrantes organisé par le Carrefour Jeunesse-Emploi Beauce-Nord, qui se tiendra à Sainte-Marie le 6 mars 2019 ;
- transmettre au comité d'embellissement et d'écologie l'invitation à rejoindre la grande famille des Fleurons du Québec.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- demande de financement auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de réaliser des analyses et études permettant de lutter contre les changements climatiques ;
- invitation à une formation de sécurité SIMDUT 2015 de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail ;
- invitation à déposer un projet afin d'accueillir un chantier de coopération interculturelle chapeauté par Chantiers Jeunesse Canada ;
- appel de candidatures aux prix du Carrefour action municipale et famille 2019 ;
- deux (2) conférences web offertes par la Fédération québécoise des municipalités ;
- projet d'entente avec la municipalité de Sainte-Hénédiène concernant la fermeture de route.

2019-03-78

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2818 à 2840 inclusivement, les chèques nos 13466 à 13482 inclusivement, les dépôts directs nos 501030 à 501057 inclusivement et les salaires, totalisant quatre cent cinq mille huit cent cinquante-sept dollars et vingt-et-un cents (405 857,21 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 28 FÉVRIER 2019

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 28 février 2019.

8. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2019-03-79

8.1. Règlement no 323-2019 relatif à la publication des avis publics

ATTENDU QUE le projet de loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter un règlement pour choisir les modalités de publication de leurs avis publics ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire se prévaloir des dispositions de la Loi et modifier les modalités de publication des avis publics municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Diane Rhéaume, conseillère, lors d'une séance ordinaire tenue le 4 février 2019 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 323-2019 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1: TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « Règlement no 323-2019 relatif aux modalités de publication des avis publics».

ARTICLE 2: PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3: AFFICHAGE

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, les modalités de publication des avis publics prescrits par une disposition du Code municipal du Québec ou de toute autre loi générale ou spéciale sont établies comme suit :

- Par affichage à l'endroit prévu à cette fin, soit au Centre municipal (aréna) ;
- Par publication sur le site Internet de la municipalité.

ARTICLE 4 : APPEL D'OFFRES

Malgré les dispositions de l'article 3 du présent règlement, les avis nécessitant une publication particulière doivent être publiés conformément aux règles édictées par la Loi.

ARTICLE 5: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 4 mars 2019.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

9. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2019-03-80

9.1. Rang de la Rivière - réfection de voirie et aménagement d'une piste cyclable - phase 2

ATTENDU QUE par la résolution 2019-01-25, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions par appels d'offres publics dans un système électronique et dans le journal Beauce-Média pour des travaux d'infrastructures dans le rang de la Rivière ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>COÛTS</u> (excluant les taxes)
Construction BML, division de Sintra inc.	220 480,33 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	280 547,40 \$
Construction L4 inc.	240 944,77 \$
Gilles Audet Excavation inc.	260 944,79 \$
Les Constructions Edguy inc.	378 338,00 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	191 018,84 \$
P.E. Pageau inc.	191 751,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de réfection de voirie et aménagement d'une piste cyclable - phase 2 dans le rang de la Rivière à Les Entreprises Lévisiennes inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de deux cent dix-neuf mille six cent vingt-trois dollars et quatre-vingt-onze cents (219 623,91 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

10. DEMANDES DE SOUMISSIONS

2019-03-81 **10.1. Balayage des chaussées**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour le balayage des chaussées pour l'année 2019 auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mardi, le 26 mars 2019, à 14 h 30.

Adoptée

2019-03-82 **10.2. Rapiécage manuel**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour les travaux de rapiécage manuel pour un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$), taxes incluses, pour l'année 2019 auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mardi, le 26 mars 2019, à 14 h 00.

Adoptée

10.3. Grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire

2019-03-83

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour le grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire pour l'année 2019 auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mardi, le 26 mars 2019, à 15 h 00.

Adoptée

2019-03-84

10.4. Entretien et arrosage des fleurs

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour l'année 2019 et pour les années 2019, 2020 et 2021, par le biais du journal Entre-Nous, édition d'avril 2019, relatives à l'entretien et l'arrosage des fleurs, plates-bandes et jardinières sur le territoire.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mardi, le 30 avril 2019, à 14 h 30.

Adoptée

2019-03-85

10.5. Travaux de voirie - rue des Sapins et rang Dalhousie

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions par appels d'offres publics dans un système électronique et dans le journal Beauce-Média pour des travaux de voirie dans la rue des Sapins et le rang Dalhousie.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard jeudi, le 28 mars 2019, à 11 h 00.

Adoptée

11. INSPECTION MUNICIPALE

2019-03-86

11.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Aqueduc

20 balises pour bornes fontaines

987,64 \$

Fournisseur : Signalisation Lévis inc.

Adoptée

2019-03-87

11.2. Embauche - directeur adjoint des travaux publics

ATTENDU QUE par la résolution 2019-01-30 la municipalité de Saint-Isidore convenait d'entamer le processus relatif à l'embauche d'un technicien aux travaux publics ;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée à cet effet ;

ATTENDU QUE la municipalité a rencontré les candidats détenant les critères pertinents pour combler le poste ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'embauche de monsieur Marc-Antoine Pelletier, à titre de directeur adjoint des travaux publics, effective le 18 mars 2019, et ce, selon la politique en vigueur et les conditions établies.

Adoptée

12. INSPECTION EN BÂTIMENTS

12.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de février 2019.

12.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de février 2019.

13. SÉCURITÉ INCENDIE

2019-03-88

13.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux demandes suivantes :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Équipements

Pelles de plastique, balise de recherche,
sacs de transport, blocs pour stabilisation de
véhicule, denrées non périssables

350,00 \$

Fournisseurs : divers

Caserne

Éclairage - salle de rangement 335,11 \$
Fournisseur : Ernest Boutin inc.

Vêtements

Broderie sur chandails 123,94 \$
Fournisseur : Martin et Lévesque

Adoptée

14. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3

2019-03-89

14.1. Vente de terrain - annulation de la résolution 2018-10-263

ATTENDU QUE par la résolution 2018-10-263, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore acceptait l'offre d'achat pour le lot 5 556 042 telle que soumise par madame Myriam Côté et monsieur Jean-Bruno Darac le 24 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE les acquéreurs ont décidé d'acheter un autre terrain dans la phase 3 répondant mieux à leurs besoins ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'annuler la résolution 2018-10-263 relativement à l'acquisition du lot 5 556 042 par madame Myriam Côté et monsieur Jean-Bruno Darac.

Adoptée

2019-03-90

14.2. Offre d'achat - Construction Rochette inc.

ATTENDU QUE Construction Rochette inc. a déposé une offre d'achat pour les lots 5 556 045 et 5 556 097 situés dans la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» ;

ATTENDU QUE la résolution 2015-02-57 autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'offre d'achat et l'acte de vente relativement aux terrains situés dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin» en autant qu'aucune spécification importante ne soit mentionnée à ladite offre ;

ATTENDU QUE le futur acquéreur demande que s'il y a revente du terrain sans contrat notarié lui assurant la construction de la maison, le promettant-vendeur aura alors un droit de premier refus aux mêmes prix et conditions. Le promettant-vendeur aura trente (30) jours après que la demande lui en aura été faite par écrit pour faire connaître sa décision ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer l'offre d'achat telle que soumise par Construction Rochette inc. le 1^{er} mars 2019 et l'acte de vente pour les lots 5 556 045 et 5 556 097.

Adoptée

15. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - NOUVEAUX SECTEURS

15.1. Appels d'offres - services professionnels en ingénierie - phase 1

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

2019-03-91

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions par appels d'offres publics dans un système électronique et dans le journal Beauce-Média pour des services professionnels en ingénierie dans le développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal dans les délais appropriés.

Adoptée

16. EAU POTABLE

2019-03-92

16.1. Offre de services - analyse de la vulnérabilité des puits de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore est desservie en eau potable par un réseau d'aqueduc alimenté par trois (3) sites de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 1 ;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, la municipalité doit transmettre à tous les cinq (5) ans ou d'ici le 1^{er} avril 2021, un rapport signé par un professionnel contenant les renseignements prévus à l'article 68 dudit règlement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu une offre de services à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Envir'eau Puits à procéder à l'analyse de la vulnérabilité des sites de prélèvement d'eau souterraine, au coût de neuf mille sept cent soixante-douze dollars et quatre-vingt-sept cents (9 772,87 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 28 février 2019.

QUE la présente dépense soit payée à même les activités de fonctionnement.

Adoptée

2019-03-93

16.2. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

16.2.1. Demande d'aide financière - PPASEP - volet 1

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP, afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable sur le territoire ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la présentation d'une demande d'aide financière auprès du ministère du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP).

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable sur le territoire dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Adoptée

17. EXPO ST-ISIDORE / BASSIN DE LA CHAUDIÈRE

2019-03-94 17.1. Location d'un emplacement

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de réserver un emplacement intérieur lors de l'Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière qui se tiendra du 17 au 21 juillet 2019, au coût de cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quatre-vingt-sept cents (597,87 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2019-03-95 17.2. Location d'un kiosque

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de Perrier Expositions pour la location, l'installation et le démontage d'un (1) kiosque lors de l'Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière du 17 au 21 juillet 2019, au montant total de huit cent quatre-vingt-onze dollars et six cents (891,06 \$), incluant les taxes.

Adoptée

18. RECENSEMENT DES CHIENS

2019-03-96 18.1. Offre de services

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore procède annuellement au recensement des chiens sur le territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore embauche madame Josy-Anne Nadeau afin d'effectuer le recensement des chiens sur le territoire à un taux forfaitaire de mille huit cent dollars (1 800,00 \$), plus les frais de déplacements au coût de quarante-quatre cents du kilomètre (0,44 \$/km) au cours du printemps 2019.

QUE le coût de dix dollars (10,00 \$) par licence soit maintenu.

Adoptée

19. MOTION DE FÉLICITATIONS

2019-03-97

19.1. Bal des bonshommes de Neige

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Saint-Isidore félicite le Comité des loisirs, les partenaires ainsi que tous les bénévoles qui ont collaboré au succès du Bal des bonshommes de Neige tenu le 17 février 2019, dans le cadre du Défi-Santé Nouvelle-Beauce Jean Coutu, événement régional permettant aux familles de célébrer les plaisirs d'hiver.

Adoptée

20. DIVERS

2019-03-98

20.1. Ministère des Transports du Québec - programme d'aide à la voirie locale - volet Accélération - demande conjointe avec la municipalité de Saint-Anselme - rang Saint-Pierre nord

ATTENDU QUE par la résolution 2017-11-331, la municipalité de Saint-Isidore a convenu d'un protocole d'entente intermunicipale portant sur des travaux de réfection, option 2, d'un tronçon du rang Saint-Pierre nord situé entre la limite de Saint-Isidore et la route Saint-Christophe à Saint-Anselme, et ce, suite à une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet Accélération des investissements sur le réseau routier local ;

ATTENDU QUE par la résolution 2019-01-37, le conseil confirmait à la municipalité de Saint-Anselme la participation financière de la municipalité de Saint-Isidore au montant de trois cent dix-huit mille deux cent douze dollars (318 212,00 \$) dans ledit projet, représentant vingt-cinq pour cent (25%) du coût estimé des travaux ;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres par la municipalité de Saint-Anselme, le coût des travaux s'élèvent à neuf cent trente-huit mille quatre-vingt-six dollars et soixante-et-onze cents (938 086,71 \$), incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil confirme à la municipalité de Saint-Anselme la participation financière de la municipalité de Saint-Isidore au montant de deux cent trente-quatre mille cinq cent vingt-et-un dollars et soixante-huit cents (234 521,68 \$), taxes incluses, représentant vingt-cinq pour cent (25%) du coût des travaux.

QUE la présente dépense soit payée comme suit :

- 100 000,00 \$ à même les activités d'investissement ;
- 134 521,68 \$ à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2019-03-99

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 30.

Adopté ce 1^{er} avril 2019.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
